

Battues



Chaque année en Suisse, 25 femmes décèdent des suites de la violence de leur conjoint. Et des milliers subissent coups, injures ou menaces. A l'occasion de la Journée mondiale contre la violence faite aux femmes, le 25 novembre, Femina donne la parole à ses victimes, plonge au cœur de l'Unité de médecine des violences du CHUV, qui dresse les constats de coups et blessures, et tente de mettre en lumière ce fléau social largement sous-estimé.

TEXTE JULIEN PIDOUX PHOTOS MERCEDES RIEDY



Le matériel des infirmières qui reçoivent les femmes battues à l'UMV est prêt. Pour dresser le constat de coups et blessures, elles passent des gants et auscultent le corps des victimes. Elles les photographient avec cet appareil, en mesurant les lésions à l'aide de la règle ci-dessous. Elles énoncent également leurs observations dans ce dictaphone.

Une plaie suturée de trois points, recouverte de croûte rouge-noirâtre à disposition oblique vers le bas et le dehors.» Voilà le genre de petites phrases qui s'entendent parfois dans l'un des deux petits bureaux de l'UMV, à quelques mètres à peine de l'entrée du service des urgences du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), à Lausanne. Le genre de petites phrases que l'infirmière énonce dans son dictaphone, alors qu'elle ausculte une personne. UMV: trois lettres anodines pour répondre à des situations qui ne le sont pas. Unité de médecine des violences. Ici, tous les jours de l'année, défilent celles et ceux qui ont été blessés, victimes de violence physique ou psychologique, qu'elle soit conjugale, familiale ou communautaire, et qui ont besoin d'établir un constat de coups et blessures. Une dispute entre voisins qui a mal tourné, une bagarre devant une boîte de nuit, un accrochage entre automobilistes qui dégénère. Et des femmes battues par leur mari, leur conjoint, leur petit ami. Beaucoup.

Le service est petit: quatre infirmières et un infirmier formés spécifiquement, supervisés par deux médecins légistes, et une secrétaire. Une petite équipe, mais qui fait face à une demande énorme. Et grandissante: depuis 2006, date de sa création, l'unité a connu une hausse des consultations de 25%. Ainsi, l'année dernière, 535 patients sont passés par ici. Parmi eux, un tiers sont des victimes de violence conjugale, dont une très grande majorité (90%) de femmes. Riches ou pauvres, Suisses ou étrangères, jeunes ou âgées, actives ou sans emploi. «Le profil des femmes qui viennent chez nous? il n'y en a pas, sourit tristement Valérie Asal, l'une des infirmières. On voit peut-être moins de personnes âgées. Cela ne veut pas dire qu'il y en a moins, mais plutôt, je pense, qu'il y a un problème de détection.»

Encore en état de choc

8 h En cette matinée d'octobre, plusieurs personnes ont pris rendez-vous à l'UMV. Une jeune femme abusée sexuellement, un jeune homme qui s'est fait frapper par une vague connaissance alors qu'ils rentraient d'une verrée, deux femmes victimes de violences conjugales. Une journée tout ce qu'il y a de plus ordinaire pour le personnel de l'UMV, en somme.

Malgré le cadre «apaisé» de ces rencontres, il n'est pas forcément facile de revivre des événements traumatisants. Surtout que l'on est ici à quelques heures à peine des coups, 24 à 48 heures la plupart du temps, et beaucoup de ces femmes arrivent donc encore sous le choc. Normal que la plupart d'entre elles préfèrent l'anonymat le plus complet, et refusent la présence d'un journaliste ou d'une photographe. C'est le cas de la première patiente, que le médecin légiste Nathalie Romain-Glassey se rappelle avoir déjà reçue au sein de son unité. >

10 h C'est au tour d'un jeune homme, un ouvrier maghrébin, d'entrer dans le petit bureau de consultation. Lui accepte la présence du journaliste. A chaque fois, le rituel est le même. L'infirmière accueille le ou la patiente dans l'un des bureaux de consultation. Sans garder l'œil sur la montre, elle va d'abord écouter la personne raconter son histoire, poser des questions là où des précisions sont nécessaires. Ce n'est pas une déposition mais une «déclaration», l'occasion aussi pour la victime de se confier plus calmement, loin du stress que peut occasionner le dépôt de plainte au poste de police. «Racontez-moi un peu ce qui s'est passé», commence Martine Tzaud.

Après avoir raconté ses mésaventures – une connaissance de l'un de ses amis qui l'a agressé dans sa voiture alors qu'il le ramenait chez lui –, il doit se déshabiller. Comme à chaque fois lors de violence physique, l'UMV établit un constat de coups et blessures. Un document de quelques pages qui détaille, photographies à l'appui, toutes les blessures infligées, et qui pourra être utile dans la procédure judiciaire. Pour lui, pas de problèmes à se laisser ainsi photographier sous toutes les coutures. Mais pour d'autres, le moment est très sensible. Car même si la victime n'a «qu'un» bleu sur le visage, l'infirmière va examiner tout son corps, le photographier, et énoncer dans un dictaphone toutes les lésions, nouvelles et anciennes, qu'elle observe, apposant une réglette pour les mesurer.

11 h Deux cas de violence conjugale grave se présentent à l'UMV. Trop fragilisées, elles préfèrent toutes deux éviter la présence du journaliste. «Il faut comprendre qu'elles ont peur. Elles ont déjà fait une démarche énorme: venir jusqu'à nous. Certaines se font frapper depuis peut-être dix ou quinze ans, et c'est la première fois qu'elles viennent», explique Valérie Asal avant d'aller accueillir l'une de ces deux femmes.

13 h 30 Les deux consultations prennent fin. Elles auront duré plus de deux heures. «Il faut à chaque fois évaluer le risque de récurrence, savoir si elle est en sécurité, si l'époux auteur des coups est parti. On lui demande, par exemple, s'il a gardé un jeu de clés, des choses comme ça, note la jeune infirmière. Mais on évalue aussi les risques suicidaires, ou de vengeance. Il y a beaucoup d'informations à récolter en peu de temps, c'est quelque chose que j'ai toujours en tête. Il faut réussir à se détacher de l'envie, humaine, de vouloir «sauver» la personne qu'il y a en face de vous.»



Après avoir écouté la déclaration de la victime, l'infirmière Anne-Sophie Dell'Eva fait un debriefing avec la médecin légiste Nathalie Romain-Glassey, avant de retourner photographier les lésions

15 h Valérie Asal est la dernière arrivée dans le service, en juin 2010. Dix-huit mois après, elle fait un bilan. «Je ne peux pas dire que j'ai été surprise par le nombre de femmes violentées dans leur couple, je savais que cela existait, et qu'il y en a beaucoup plus qu'on ne le croit, aussi dans notre entourage. Mais je reste, aujourd'hui encore, interloquée par la violence avec laquelle certains frappent leur compagne ou épouse. Il ne s'agit plus de gifles – que je ne sous-estime toutefois pas – mais de coups de pied, de poing sur le visage. Des coups potentiellement mortels. Certains frappent, et quand ils voient le sang, ils s'arrêtent, réalisant ce qu'ils ont fait. D'autres pas.» Du côté des victimes, elle s'étonne de l'isolement de beaucoup de ces femmes. «Elles sont sous une telle emprise qu'elles ne savent plus comment s'en sortir, elles n'arrivent même pas à réaliser ce qui leur arrive, elles sont parfois dans une banalisation de ce qu'elles ont subi. Pour elles, il est devenu par exemple tout à fait banal qu'elles n'aient pas le droit de sortir sans l'autorisation de leur mari.»

16 h 30 Anne-Sophie Dell'Eva en a vu défiler, des femmes dans des situations dramatiques, en cinq ans à l'UMV. «C'est très lourd émotionnellement, mais je ne travaille pas à 100%, je peux donc me ressourcer. Et nous sommes une bonne équipe, où les autres sont à l'écoute, cela aide. Mais il est vrai que l'on a parfois un sentiment d'impuissance. On voit que certaines sont prêtes au changement, d'autres ne sont pas encore prêtes, pas mûres. On aimerait qu'elles comprennent, mais on se dit qu'on les reverra peut-être. Et parfois, on les revoit...»

Et malgré le fait qu'elle travaille à l'UMV presque depuis sa fondation, elle reste frappée par le jeune âge de certaines patientes. «On reçoit des jeunes filles, de 18 ou 20 ans, qui sont déjà victimes de violences conjugales par leur copain. Cela ne rentre pas dans le cliché de la «femme battue», et pourtant, il s'agit souvent d'histoires graves, des jeunes filles qui acceptent n'importe quoi par peur d'être abandonnées. Cela me touche beaucoup.»

Les membres de la petite équipe éteignent les lumières de leur bureau, après avoir jeté un œil sur les rendez-vous qui les attendent le lendemain matin. Pour l'heure, seul un homme, frappé lors d'une virée nocturne. Mais elles savent bien que leur agenda risque de se remplir rapidement.

«On reste étonnées par ce que certaines ont enduré, et elles le racontent comme si c'était normal», regrette Anne-Sophie Dell'Eva, infirmière.

«LES FEMMES SONT PLUS EN SÉCURITÉ DANS LA RUE QUE CHEZ ELLES»

SYLVIE DURRER, Cheffe du bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes.



FEMINA Parler de violence faite aux femmes, c'est en fait, le plus souvent, parler de violence domestique?
SYLVIE DURRER Absolument. La violence domestique, c'est une des premières violences qui touche les femmes. Si l'on veut un tout petit peu caricaturer, il faudrait dire aux femmes d'éviter leur domicile et aux hommes d'éviter la rue. Or on fait exactement le contraire: on a peur pour les femmes dans la rue, alors qu'elles y sont paradoxalement plus en sécurité que chez elles.

F Le nombre de cas de violences au sein du couple est difficile à appréhender, mais il reste grandement sous-estimé...
SD Oui, car on dispose surtout des données policières sur la question, or ce n'est que le sommet de l'iceberg. On connaît les issues fatales, les homicides, toutes les agressions très violentes, qui remontent jusqu'à la police, mais il y a énormément de situations qui ne sont pas signalées aux autorités. Les personnes faiblement blessées ont tendance à ne pas solliciter les forces de l'ordre. C'est difficile pour la victime comme pour l'auteur de se sortir tout seul de ce cycle de violence.

F On parle beaucoup de violence physique, mais les violences verbales et sexuelles sont la partie immergée de l'iceberg?
SD Le schéma le plus fréquent de la violence est bien connu; montée de la tension, prétexte déclencheur, explosion, excuses, lune de miel, rémission. Le cycle reprend ensuite avec une aggravation et une accélération des phases. On parle alors de

spirale de la violence. Il est rare qu'elle s'arrête sans intervention externe. La violence physique et sexuelle fait souvent suite à la violence verbale, psychologique voire financière.

F Les cas de violence conjugale portés à la connaissance de la justice ont explosé ces dernières années. Le travail des professionnels, dont le Bureau de l'égalité fait partie, n'a donc pas porté ses fruits?
SD Il n'y a pas d'explosion de la violence! Mais il est vrai que, quand on fait des campagnes de dépistage, de prévention, cela révèle des situations tues. Si on a des outils pour dépister le cancer du sein, on va en trouver et déceler des tumeurs à un stade moins avancé. Et c'est bien là l'objectif: intervenir plus tôt, pour enrayer ce mécanisme, avant une éventuelle issue fatale ou des dégâts physiques ou psychiques trop importants.

F D'après une étude menée en 2003 par le professeur de droit pénal Martin Killias, 7 à 15% des femmes violentées dans leur couple vont jusqu'au dépôt de plainte. Un échec des professionnels du milieu?
SD Il faut avoir en tête qu'il s'agit d'un type de violence très difficile à dénoncer, car elle émane de son entourage proche, de la personne que l'on a aimée, voire que l'on aime encore. Elle s'accompagne souvent d'une forme d'aliénation de la victime, qui se sent responsable des actes violents de l'auteur, qui est parfois aussi le père (ou la mère) de ses enfants, qui peut être une personne aimable à certains moments. C'est beaucoup plus compliqué que de

dénoncer un inconnu qui vous frappe dans la rue et avec qui vous n'avez pas de souvenirs, de bonnes relations.

F Beaucoup de victimes de violence s'estiment mal comprises par les policiers, ou les juges, qu'elles ont en face d'elles...
SD Oui, la formation de la police, c'est un des points à améliorer, même si beaucoup a déjà été fait, notamment en Suisse romande, où la sensibilisation aux violences conjugales fait partie de la formation initiale. Là où il y a certainement des mesures à prendre, c'est dans la formation de la magistrature et du barreau, pour qu'ils comprennent mieux les mécanismes de la violence et les situations de dangerosité, qu'ils connaissent mieux tous les dispositifs existants, pour amener les auteurs à modifier leur comportement.

F Depuis 2004, la violence conjugale est poursuivie d'office... mais la victime peut demander de suspendre la plainte. Cette possibilité ne revient-elle pas à annuler le bienfait de la poursuite d'office?
SD Oui, il s'agit d'un risque. Les spécialistes ont le sentiment que tous les cantons ne pratiquent pas de la même façon. Dans certains, il semble que l'autorité judiciaire suspend presque automatiquement la plainte si la victime le demande, alors que c'est un choix du juge. La victime ne fait que demander. Les deux mesures que sont la poursuite d'office, qui date de 2004, et l'expulsion de l'auteur, de 2007, sont relativement récentes. La Confédération procédera à une évaluation en 2012.

VIOLENCE FAITE AUX FEMMES: UN FLÉAU LARGEMENT SOUS-ESTIMÉ

Deux femmes meurent chaque mois en Suisse Dans notre pays, une femme sur cinq est violentée par un conjoint au cours de sa vie. De 2000 à 2004, l'Office fédéral de la statistique a ainsi recensé 246 femmes victimes d'homicide ou de tentative d'homicide de la part de leur partenaire ou ex-partenaire. En moyenne, 25 femmes de plus de 14 ans ont été tuées chaque année dans un contexte de violence domestique, soit deux femmes par mois.
Des lieux d'accueil En 2005, 1435 femmes et 1461 enfants ont

cherché refuge dans une maison d'accueil pour femmes. Elles sont près d'un tiers à retourner auprès de leur partenaire après un premier séjour dans un foyer... mais la majorité d'entre elles y reviendront.
Modifications de la loi Depuis avril 2004, les actes de violences conjugales sont poursuivis d'office. Et depuis juillet 2007, le Code civil permet, en cas de crise, l'expulsion immédiate du domicile de l'auteur de violences domestiques.

PHOTO: PATRICK MARTIN



«C'EST SOUVENT DANS LE LIT QU'ELLE ME TAPAIT DESSUS»

PAOLA*, 47 ANS

Paola* sourit. Et pourtant, la vie n'a pas été très tendre avec elle.

Aujourd'hui, elle va mieux, prend parfois des médicaments pour l'aider à dormir, mais s'estime chanceuse. «Quand je regarde tout ce qui m'est arrivé, je me dis que j'ai fait du chemin. Je me sens plus forte, tout cela m'a endurcie. Avant, j'aurais donné le bon Dieu sans confession à n'importe qui. Maintenant, c'est plutôt le contraire.»

Lesbienne, Paola rencontre Catherine en 1989. Une histoire qui va durer treize ans. Malgré les coups. «Quand ça a commencé, c'était très beau, on s'est beaucoup aimées... Mais elle venait d'une famille très étrange, ils se vouvoyaient avec ses parents, se serraient la main, ne s'embrassaient pas, je n'étais pas très à l'aise. Et j'ai rapidement appris qu'elle se faisait battre par son père, tout comme sa mère.»

Une violence subie qu'elle va répercuter sur Paola dès qu'elles emménagent ensemble, trois ans après leur rencontre. «J'étais

quelqu'un de très jaloux, dès qu'elle avait un rendez-vous, avec un homme ou une femme, je ne supportais pas... Et quand elle s'énervait, elle s'énervait grave, me tapait violemment, sur la tête. Je n'ai jamais eu de marques sur le visage, elle ne me giflait pas, mais j'avais des bleus sur tout le corps. Je ne disais rien car je trouvais presque normal qu'elle fasse sortir toute cette souffrance qu'elle avait en raison de son père.»

Les deux femmes sortent alors beaucoup, elles aiment faire la fête.

«On se disputait souvent, on avait deux tempéraments très forts, on nous connaissait pour ça. Combien de fois j'ai passé des nuits blanches, ou j'allais la chercher au bistrot à 4 heures du matin pour qu'elle cuve son vin, et ensuite j'allais travailler...» Aujourd'hui encore, Paola conserve malgré tout les lettres d'amour de Catherine. «On m'a dit que pour oublier, je devais les jeter, mais je ne vois pas cette nécessité, je tombe parfois dessus et ça me fait plaisir.»

Certes, elles voyagent beaucoup, mais dès qu'elles se retrouvent entre les quatre murs de leur appartement genevois, que le train-train reprend, tout recommence. «Je faisais tout pour elle, je préparais à manger, et elle ne rentrait pas, était inatteignable. Je n'aimais pas du tout. Et parallèlement, la violence continuait. C'est souvent dans le lit qu'elle me tapait dessus. Elle me frappait, sur le dos, me disait «tu fais chier», me donnait des coups forts sur la tête ou sur la nuque, jusqu'à avoir des bleus. Quand elle s'arrêtait, je pleurais. Qu'est-ce que j'ai pu pleurer la nuit toute seule. J'étais désespérée, mais je ne voulais pas la quitter parce que je l'aimais. En plus, elle s'excusait tout de suite après, et c'était reparti. La quitter, non, je ne pouvais pas, j'étais trop attachée à elle.»

C'est quelques minutes avant minuit, le 31 décembre 2001, que leur histoire prend fin.

«On était quelques-uns à fêter le réveillon ensemble, et à minuit moins trois, je vais dans la cuisine la chercher, elle était en train d'embrasser une autre femme, une connaissance commune.» Discussions, dispute, et c'est finalement Paola qui se fait mettre à la porte de chez elle. Débute alors une très longue période sombre pour elle, où elle ne pense qu'à se fichier en l'air.

En 2004, elle a 40 ans, elle commence à sortir la tête de l'eau, grâce notamment à ses amis. Mais la vie s'acharne. En 2008, elle rentre d'une fête, il est 5 heures du matin. Un type l'accoste, «très sympa, on a discuté, fumé ensemble, et je l'ai invité à monter chez moi boire un verre, ce que je ne fais normalement pas. Je me suis réveillée plusieurs heures plus tard. Il avait abusé de moi.» Elle se rend alors chez ses parents, et quand son père lui demande si elle va bien, elle répond d'abord oui, avant de se raviser. «Je crois que j'ai été violée», lui dit-elle. Petit à petit, tout remonte à la surface. La mixture qu'il lui a fait boire, et qui s'avérera être du GHB. Elle est emmenée à la police pour déposer plainte, puis à l'hôpital, où l'on procède à un examen gynécologique et lui donne un traitement trithérapeutique contre le sida, très lourd. «Moi qui commençais à aller mieux, ça m'a mis le moral en bas.» Heureusement, l'homme est retrouvé, inculpé et écoperera finalement de 24 mois de réclusion.

Deux ans plus tard, c'est d'un vol à l'arraché dont elle est victime devant chez elle.

Jetée à terre parce qu'elle s'est agrippée à son sac. Depuis, elle a pris des cours de self-défense, et ses frais de taxi ont explosé car elle n'aime plus marcher seule en ville. Mais elle s'en est sortie, assure-t-elle. «Et c'est grâce à mes amis, mes collègues et ma famille. Je leur dis merci.»



«JE SUIS TOUJOURS
CONVAINCUE QU'IL
AURAIT PU ME TUER»
JULIE*, 40 ANS

Julie aime l'art et les voyages. Elle a un goût particulier pour les couleurs. Un jour, alors qu'elle découvre de nouvelles contrées, elle rencontre l'amour, celui de sa vie croit-elle. Ils se marient. Mais très vite, les belles couleurs vives de Julie se transforment en gris. «Je remarquais, petit à petit, certains comportements qui n'étaient pas compatibles avec les miens. Il pouvait par exemple être très violent avec les autres. Sachant qu'il venait d'un autre pays, je suis restée ouverte. Même avec son chien, qui était son meilleur ami, il pouvait être vraiment terrible s'il avait fait quelque chose de mal. Il explosait.» Elle découvre la violence conjugale. D'abord une claque.

«Quand, installé en Suisse, il avait des accès de colère, il «rasait» tout dans la maison, c'était très impressionnant. Il était agressif, ne dormait pas, ne se souvenait de rien. Alors qu'il avait déjà un caractère pessimiste et qu'il avait un grand manque de confiance en lui, quand il explosait, c'était un volcan, mais forcément devant les plus faibles. Face aux autres, il était très doux, très gentil. J'ai toujours été fleur bleue, me disant que l'amour est plus fort que tout. Je le crois toujours, d'ailleurs, il faut simplement être deux.

Le pire moment fut quand je suis tombée enceinte. Le pire au

niveau de la violence verbale, disons. Il y avait beaucoup de vulgarité dans ses propos. Mais quand vous êtes pris là-dedans, vous vous demandez si ce n'est pas vous qui avez un problème. Une fois, il a déchiré toutes nos photos de mariage. Je voulais partir, et puis, en pensant à l'enfant, je me suis dit que j'allais essayer de le comprendre. J'étais un peu coincée, et je n'ai pas forcément fait le bon choix. Puis j'ai accouché. J'ai commencé une nouvelle formation.»

Plusieurs fois, elle songe à le quitter, mais n'y arrive pas.

«Après chaque épisode de violence, c'était la même rengaine, sa culpabilité était immense, cela lui arrivait de pleurer. Et à chaque fois, on espère qu'il va changer. Un jour, nous habitons alors au neuvième étage, il m'a bousculée avec une chaise, me poussant en direction du balcon, alors que mon enfant, toute petite, était à côté. Je sentais alors, et j'en suis toujours convaincue, qu'il aurait pu me tuer.»

Les années passent. Elle doit implorer son pardon lors de ses crises pour qu'il se calme. L'enfant est là et regarde, terrorisée. Les coups mais aussi les insultes font petit à petit douter Julie. «Peut-être est-ce vraiment moi qui le provoque?» De son propre aveu, son intégrité et sa dignité se sont envolées. Pourtant, elle sait au fond d'elle qu'elle est dans le juste et qu'elle vit l'inacceptable. «Je n'étais vraiment pas bien, très confuse, tout le temps malade, et lui piquait des crises d'une violence énorme. J'étais couverte d'insultes, j'étais devenue très faible. Je vomissais, m'évanouissais. Un jour, il m'a bousculée, je suis tombée, et il a commencé à me donner des coups de pied. Il m'a menacé avec un couteau dans le dos. Une fraction de seconde de folie en plus, et il m'aurait tuée. Au final, je m'en suis sortie avec une côte fêlée et une dent cassée. Quelques jours plus tard, il m'a violée. Ce fut le déclencheur. J'ai réussi à trouver un appartement et j'ai fui avec mon enfant, qui avait alors 7 ans.»

Traumatisée et fragilisée, Julie ne fera d'abord rien contre son mari.

Il continuera même à aller chercher parfois leur enfant à l'école et à la ramener chez elle. Ou la violence continuera. «C'est une amie qui nous a amenées à la police, après avoir constaté dans quel état de panique j'étais après la visite de mon ex-mari, c'était l'été 2006. C'est au poste, en leur racontant mon histoire, que j'ai réalisé que j'avais été détruite, que je n'étais plus moi-même.» Si sa déposition auprès des gendarmes se passe «correctement», elle garde aujourd'hui encore un souvenir désagréable de sa rencontre avec une juge d'instruction. «J'avais l'impression d'être prise pour une affabulatrice.» Interpellé et inculpé, son mari se verra soumis à des mesures provisionnelles, il lui sera interdit de s'approcher du domicile de Julie. Après cette déposition, mère et enfant ont passé trois nuits au sein du foyer Malley-Prairie, à Lausanne. «Il n'y avait plus de places disponibles, ni dans ce centre, ni dans les autres de la région, nous avons dû dormir dans un bureau. C'est seulement là que j'ai réalisé que je n'étais de loin pas la seule dans ce genre de situation.»

Julie vit aujourd'hui avec son enfant, elle est divorcée depuis plusieurs années. Elle a pardonné à son ex-mari. «Mon souhait aujourd'hui est de donner un espoir et une force à toutes les personnes, hommes ou femmes, qui se trouvent dans une situation similaire. Ne baissez jamais les bras, il y a toujours une porte de sortie, ayez confiance, ayez foi en vous et osez demander de l'aide. Il y a toujours quelqu'un pour nous entendre ici-bas, une nouvelle vie vous attend.»



«IL FAUT DIRE AUX FEMMES DE FRAPPER À LA BONNE PORTE»

ELISA*, 46 ANS

Cadre dans une grande assurance du bout du lac, Elisa* est fière de son parcours professionnel. Mais quand il s'agit d'évoquer son parcours affectif, elle s'assombrit. Mariée une première fois en 1990 – une union qui verra naître trois enfants –, elle demandera le divorce en 2002. Rien de plus normal, en somme. Sauf que pour se changer les idées, elle part à la fin de l'année en vacances, direction la Tunisie. «C'est là que j'ai rencontré mon futur mari, futur escroc, futur manipulateur, et futur destructeur de l'ensemble du noyau familial. Rétrospectivement, j'aurais dû voir les signaux d'alerte, mais on ne voit rien du tout. Comme je suis du genre à toujours me remettre en question – comment je peux évoluer, être une meilleure mère... –, j'ai mis ça sur le compte de la différence de culture, de ma vulnérabilité face à la procédure de divorce en cours.»

Une fois le divorce d'avec son premier mari effectivement prononcé, Elisa fait en sorte que Mehdi* puisse venir la rejoindre, elle et ses enfants, en Suisse. «Dès qu'il est arrivé, il a complètement changé.» Menaçant à de nombreuses reprises face à elle, il fait toujours bonne figure face aux autres. Malgré la détérioration des relations familiales, ses mensonges et ses absences répétées, la vie suit son cours. Cela continue jusqu'en 2007. «Notre fils est né entre-temps. Lui me disait qu'il cherchait du travail, mais il

n'en trouvait pas. Alors j'ai fléchi face à ses demandes insistantes, je lui ai prêté de l'argent, de mes fonds propres, j'ai pris un crédit. Il voulait ouvrir un commerce.» Ce sont 80 000 francs qu'Elisa donnera ainsi à Mehdi. «Dès ce moment, il n'y a plus eu de faux-semblants, il n'était plus jamais là. Il m'a redemandé de l'argent, voulait une autre voiture. J'ai refusé, lui ai dit qu'il me menait en bateau. Ce fut la cassure, j'ai commencé à ouvrir les yeux.

Début 2008, elle le chasse du domicile... «Il est parti, mais je suis allée le rechercher, notre fils allait avoir son deuxième anniversaire, et je croyais encore être responsable de cette situation.» Puis c'est la dégringolade. Elle découvre qu'il ne travaille pas là où il était censé travailler, qu'il boit. Il disparaît plusieurs jours sans que personne ne sache où il se trouve... Elle lui fait une scène, il la menace de s'en aller, de disparaître, évoquant la possibilité d'emporter leur enfant avec lui. «C'est cela qui a déclenché ma recherche pour trouver de l'aide. En faisant des recherches sur Internet, je suis tombée sur Solidarité Femmes. J'ai lu à qui s'adressait cet organisme, et je me suis dit que ce n'était pas pour moi, parce que je n'avais pas été battue. Mais quand je leur ai raconté mon histoire, j'ai été très étonnée d'être complètement entendue et comprise, alors que, de mon côté, je ne comprenais rien. Rapidement, elles m'ont confirmé que je devais protéger mes enfants et moi-même, que j'étais bien victime de violence conjugale.» Elle entame alors des démarches juridiques auprès d'une avocate, qui aboutissent à des mesures provisionnelles. Il ne peut pas s'approcher à moins de 300 mètres du domicile de la famille, de l'école de son fils ni du lieu de travail de son ex-épouse. «Il est écrit noir sur blanc dans le jugement qu'il y a un risque avéré d'enlèvement. Aujourd'hui, je suis pleinement consciente du mal qu'il nous a fait, notamment en utilisant son propre enfant. Et Solidarité Femmes m'a confirmé que j'avais bien été victime de maltraitance.»

Le divorce a été prononcé récemment, un droit de visite protégé pour l'enfant a été mis en place. Mais Elisa garde un souvenir mitigé de ses pérégrinations judiciaires. «On a tout ce qu'il faut au niveau de la législation, mais on ne sait pas comment l'appliquer. J'ai l'impression que les policiers, les juges, et même les services de protection de la jeunesse ne sont pas tous suffisamment informés et sensibilisés à la problématique et aux conséquences de la violence conjugale. Il faut une impulsion politique forte pour que ces instances soient mieux formées! J'aimerais également dire à toutes les femmes concernées de frapper à la bonne porte, et de ne pas baisser les bras, même et surtout lorsqu'elles sont au bord de l'épuisement.»

OUÛ TROUVER DE L'AIDE?

Il existe, dans chaque canton, une ou plusieurs structures d'accueil, de conseil ou d'hébergement d'urgence pour les victimes de violences conjugales ou domestiques, ainsi que des ressources romandes. **Infos sur www.femina.ch/violence-femmes** Tous les cantons possèdent un **centre de consultation LAVI**, qui vient en aide aux victimes (accompagnement tout au long de la procédure, informations juridiques, soutien psychologique...). De plus, les cantons de Genève, du Valais, de Neuchâtel, Fribourg et Berne ont tous une antenne de **Solidarité Femmes**, organisation faîtière de maisons d'accueil.